

**CONSEIL  
AUDIT  
SUPPORT  
FORMATION**

**QUATRE THEMATIQUES**

• **Formation CSE et CSSCT**

Formation initiale de 3 jours ou 5 jours

Santé et Sécurité au Travail et  
renouvellement

• **Formation CHSCT - Fonction Publique**

Formation de 5 jours Santé et Sécurité au  
Travail

• **Mise en place du CSE**

Prestation clef en main pour la mise en  
place de votre CSE

• **Formations spécifiques**

Le Dirigeant, Président du CSE

La prévention de risques particuliers

La réglementation

Les responsabilités et procédures légales

Le leadership des managers

La prévention santé et sécurité

La culture santé et sécurité

...



**Simplifier le CSE**



87 rue Etienne Caillet  
Les Granges  
73800 Les Mollettes  
Mo. : 06 20 33 13 64  
[www.encapaciter.com](http://www.encapaciter.com)



26, Allée des Grainetiers  
73000, Chambéry  
Tél. : 09 66 92 75 53  
Mo. : 06 88 82 74 18  
[www.liance-solutions.fr](http://www.liance-solutions.fr)

Au plus tard le 1er janvier 2020, Le Comité Social et Economique (CSE), devient la nouvelle instance représentative du personnel qui fusionne le Comité d'Entreprise, le CHSCT et les délégués du personnel.

Conseil  
Audit  
Support  
Formation



## ONZE SALARIES OU PLUS

Le CSE s'impose à toutes les entreprises d'au moins 11 salariés et remplace d'autorité toutes les instances existantes (Comité d'Entreprise, CHSCT, ICCHSCT, délégués du personnel, ancienne délégation unique du personnel et DUP "Rebsamen"). Il n'est pas possible, même par accord collectif, de conserver des instances séparées.

Les membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique disposent d'une compétence générale en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

## LA FORMATION SANTE ET SECURITE DES MEMBRES DU CSE

L'ensemble des membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique bénéficie de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, quel que soit l'effectif de l'entreprise, y compris lorsqu'il existe une commission santé, sécurité et conditions de travail (art. L. 2315-18).

En outre, les membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail peuvent, le cas échéant, bénéficier d'une formation spécifique correspondant aux facteurs de risques particuliers, en rapport avec l'activité de l'entreprise.

Comment veiller à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des salariés ? Quels sont les moyens d'actions dont disposent les membres d'une CSSCT ? Comment améliorer la prévention des risques professionnels ?

Nous vous proposons une formation de 3 jours pour acquérir les bases de votre mandat et 2 jours complémentaires consacrés à la pratique : posture à adopter en négociation, plan de prévention, prévention des risques psychosociaux....

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation des membres du CSE a pour objectif de :

- Développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail,
- Les initier aux méthodes et procédés à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Le programme théorique et pratique préétabli tient compte des caractéristiques de la branche, de l'entreprise et du rôle d'élu au CSE.



## DUREE DE LA FORMATION

La formation a une durée de cinq jours dans les entreprises d'au moins trois cents salariés, et de trois jours dans les entreprises de moins de trois cents salariés.



## DES SOLUTIONS PERSONNALISÉES

- Pour approfondir vos connaissances sur la façon de veiller à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail,
  - Pour vous aider à mettre en pratique, à l'aide de vos documents d'entreprise, et discuter des moyens d'actions dont disposent les membres d'un CSE ou d'une CSSCT,
  - Pour apprendre à communiquer dans l'entreprise et avec les différents acteurs de la prévention
- ...



Organisme agréé pour délivrer la formation prévue à l'article L2315-18 du Code du travail, au bénéfice de la délégation du personnel au CSE (décision OF CSE n°35/2019)  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 73 01837 73 auprès du Préfet de région

## SITE WEB

<https://www.liance-solutions.fr/>